Tableau 15. Comparaison de la rémunération des musiciens des Concerts Straram avec les minima syndicaux et avec la Société des concerts du Conservatoire[13].

	MINIMUM SYNDICAL	ORCHESTRE DES CONCERTS STRARAM			SOCIÉTÉ DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE
		RÉMUNÉRATION CONCERT FALLA (1928)[14]	RÉMUNÉRATION DES CONCERTS DE LA SÉRIE (1931-1933)	ÉCART	RÉMUNÉRATION CONCERT HORS SESSION (1927)[15]
Concert					
1e catégorie	55	120	120	+ 118%	90
2e catégorie	45	90	100	+100% / +122%	80
3e catégorie		80	85		
Répétition					
1e catégorie	30	50	55	+67% / +80%	50
2e catégorie	25	45	45	+80%	40
3e catégorie		40	40		
Gratification			400 à 2 600		

[13] Le classement des instrumentistes en plusieurs catégories et leur rémunération sont détaillés dans les documents établis par Straram lors de l'élaboration du budget de chaque saison. Voir annexe 13.
[14] Les cinq instrumentistes du *concertino* perçoivent de surcroît 200 francs pour le concert et 50 francs pour la répétition.
[15] Pour un concert « hors série ». D. Kern Holoman, *The Société des concerts du conservatoire*, *op. cit.*, p. 419.